

SEANCE DU VINGT ET UN MARS DEUX MILLE SEIZE

Date de convocation

15 Mars 2016

Date d'affichage

15 Mars 2016

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

L'An Deux Mille Seize, le vingt et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BELVAL David, Maire.

PRESENTS : M. BELVAL David - M. THEROUDE Réginald - Mme DUCLOS Sylvie - M. SENMARTIN Gérard - M. GRAMMOND Jean-Pierre - M. MOUREY Christian - M. DEMAILLY-LAHLLOUH Pascal - Mme VANDROMME Marie-Hélène - Mme FAUVEL Sylvie - Mme PIAI Nadia - M. GOULARD Cyril - M. GUYARD Laurent - Mme GODEFROY Laëtitia - Mme LACAU Ingrid - M. GALY Sylvain - Mme FAY Véronique - M. GRUAIST Jérôme - M. HENONIN Jean-Marc - M. THIBERGE Didier - Mme BLOT-DEGHAYE Nathalie.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme CHASSEING Françoise a donné pouvoir à Mme DUCLOS Sylvie
Mme GAULIER Denise a donné pouvoir à M. BELVAL David
Mme KORMANN Christelle a donné pouvoir à M. GOULARD Cyril
Le procès-verbal de la réunion du 04 Février 2016 a été adopté à l'unanimité.
M. GALY Sylvain est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Révision simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme
- Affaires diverses

REVISION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Maire :

Signature et cachet

Le Conseil Municipal,
Vu la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) n° 2000-1208 du 13/12/2000,
Vu la loi Urbanisme et Habitat (UH) n° 2003-590 du 02/07/2003,
Vu la loi Engagement National pour l'Environnement du 12/07/2010,
Vu la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) n° 2014-366 du 24/03/2014,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 123-13-1 et L. 123-13-2,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15/11/2007 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04/09/2008 approuvant la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15/11/2010 engageant la révision simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme,
Vu l'arrêté du Maire en date du 18/12/2014 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la révision simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Bury,
Vu l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 19 Janvier au 20 Février 2015,
Vu les observations formulées pendant la période d'enquête publique,
Vu le procès-verbal de synthèse établi par le commissaire enquêteur et remis au Maire de Bury,
Vu le mémoire du Maire de Bury en réponse au procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur,
Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,
Vu l'avis défavorable du commissaire enquêteur pour l'inscription du secteur Nc sur le hameau de Saint Claude,
Vu l'avis favorable partiel du commissaire enquêteur pour l'inscription d'un secteur Nc dans la partie Nord du territoire,
Vu la séance de travail de la commission urbanisme du 09/04/2015, au cours de laquelle ont été étudiés les observations, courriers et pétition issus de l'enquête publique,
Vu le procès-verbal de la séance de travail de la commission urbanisme du 09/04/2015 qui détaille les réponses apportées aux différents thèmes traités pendant l'enquête publique,

Considérant que le projet de révision simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal, est prêt à être approuvé conformément à l'article L. 123-13-2 du Code de l'Urbanisme, Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et étant rappelé que le dossier prêt à être approuvé a été mis à disposition des membres du Conseil Municipal en mairie conformément à la mention portée sur la convocation à la présente séance,
Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Locales, le vote au scrutin secret est décidé,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix CONTRE, 2 voix POUR et 1 BLANC, décide de ne pas approuver la révision simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.
La présente délibération sera affichée en Mairie de BURY pendant un mois.
Une copie sera adressée au Préfet du Département de l'Oise.

M. GRAMMOND quitte la séance.

AFFAIRES DIVERSES

Intégration à la Communauté de Communes du Clermontois : Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a perdu en Cour d'Appel de DOUAI, notre avocat nous déconseille d'aller en Conseil d'Etat car la Commune perdrait de nouveau.

Mme GODEFROY demande s'il y a possibilité d'un regroupement en « communes nouvelles » avec d'autres communes qui ne sont pas dans le Clermontois. Monsieur le Maire répond par l'affirmatif et que c'est envisageable. La démarche a été faite sans succès auprès de la Commune d'Angy.

M. THIBERGE demande ou en est la mutualisation concernant le personnel. Le Maire répond que la Commune n'a pas adhéré à cette mutualisation et que cela ne peut pas lui être imposé.

Le local du Comité des Fêtes a été cambriolé dans la nuit de Vendredi à Samedi. Une plainte a été déposée à la Gendarmerie.

Rond-Point Intermarché : le Conseil Départemental a inscrit les crédits au Budget.

Rond-Point Wromman : c'est en attente.

Episode neigeux du 05 Mars : 3 ou 4 poteaux téléphoniques sont tombés, fils électriques à terre, coupures de courant, véhicules dans le fossé, la lame à neige et les 2 saleuses ont travaillé une bonne partie de la journée.

M. DEMAILLY-LAHLLOUH demande si toutes les rues ont été déneigées, M. THEROUDE confirme.

Commission des Finances : Mardi 29/01/2016 à 18 h 00

Prochain Conseil Municipal pour le vote du budget : Mercredi 06/04/2016 à 20 h 00

M. THEROUDE :

La casse de la canalisation d'eau sur le Hameau de Saint Claude dernièrement est due au gel.

Fuites périscolaire : une expertise a été faite, il y a malfaçon au niveau de la terrasse et des murs.

Travaux de raccordement du nouveau forage eau potable au réseau existant: la route entre le Hameau de Saint Claude jusqu'à l'entrée de Mouy, au niveau du garage Dacia sera fermée aux véhicules, sauf bus scolaires, pendant plusieurs mois. Une déviation par Martincourt, puis Rousseloy sera mise en place dès le 28 Mars 2015.

Mme DUCLOS :

Les effectifs étant trop justes, une classe de l'Ecole de Bury Centre devrait fermée à la rentrée de septembre 2016.

Mme FREVILLE, directrice de l'Ecole de Bury Centre, quitte son poste le 1^{er} Avril 2016, un directeur remplaçant ou une directrice remplaçante prendra la relève jusqu'en juin 2016.

M. SENMARTIN signale des poubelles qui restent constamment sur les trottoirs rue Pillon Crouzet.

M. THEROUDE ira voir les propriétaires.

Mme VANDROMME signale le marquage effacé de la route au croisement des CD 12/CD 137. M. THEROUDE répond que la route va être fermée pour les travaux semaine prochaine et la peinture sera refaite lors de sa réouverture.

Elle signale également que des quads, 4x4, circulent dans les champs qui sont ensemencés.

M. GOULARD informe que le Conseil Syndical va se réunir demain pour le vote du Budget du SIRS.

Le SIRS vient de créer un contrat, 3 heures par semaine, pour un poste d'accompagnatrice afin d'assurer la montée et la descente des enfants de l'Ecole de Rousseloy au bus scolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Semaine test pour la modification des horaires de bus sur le SIRS et également modification des horaires des écoles : pour le moment, le retour est positif.

Cette année, l'école de Saint Epin partira en classes de découverte au Portel du 18 au 20 Avril 2016.

M. THIBERGE remercie la Municipalité pour le prêt des minibus qui ont facilité les déplacements vers le Collège de Mouy pour la réalisation du film de la bibliothèque.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21 H 05.